

Séance du 8 octobre 2015

Extrait du recueil des actes  
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique  
de l'Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis

**Objet : répartition des moyens alloués à la formation – Budget 2016**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire s'est réunie en Salle du Conseil Nicole CLEUET – Bâtiment Matisse - de la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines de l'Université, le jeudi 8 octobre 2015, sur la convocation de M. Mohamed OURAK, Président de l'Université,

Le quorum étant atteint,

*Vu le code de l'éducation, notamment les articles L 712-6-1 et L 719-4 ;  
Vu les articles R 719-51 à R 719-112 et R 719-180 du code de l'éducation ;  
Vu la délibération n° 2015-40 du Conseil d'Administration du 2 juillet 2015 ;*

*M. Le Vice-Président délégué aux Finances et pilotage présente, aux membres de la CoFVU, un tableau portant sur la proposition de répartition, entre les composantes de formation, des moyens alloués aux activités de formation dans le cadre du budget 2016 (cf annexe jointe). Le document ne fait l'objet d'aucune modification ni d'aucune contestation de la part des membres de la Commission.*

Après en avoir délibéré,

**LA COMMISSION APPROUVE A L'UNANIMITE DES VOIX LA REPARTITION DES CREDITS SELON LE DOCUMENT ANNEXE A LA PRESENTE DELIBERATION.**

Fait à Valenciennes, le 14 octobre 2015  
Le Président du Conseil académique



Professeur Mohamed OURAK

Date de publication : 31/11/2015

**Répartition des moyens de la formation soumise à l'approbation de la COFVU**

	Composantes	Montant enveloppe dotation	Proposition répartition dotation 2016	Projets		Montant total proposition contribution
				Fonctionnement	Sur réserves	
<b>Secteur Formation</b>	901-IUT (1)	2 995 000 €	1 830 000 €	12 000 €	280 000 €	2 122 000 €
	902-ISTV		118 000 €	16 200 €	170 000 €	304 200 €
	903-FLLASH		330 000 €	13 500 €	35 500 €	379 000 €
	908-FDEG		150 000 €	0 €	0 €	150 000 €
	910-IPAG		183 000 €	10 000 €	13 000 €	206 000 €
	912-IAE		41 500 €	0 €	0 €	41 500 €
	913-ENSIAME		44 500 €	10 000 €	130 000 €	184 500 €
	923-FSMS		298 000 €	8 000 €	12 500 €	318 500 €
	Reliquat			30 300 €	59 000 €	89 300 €
	<b>Total</b>		<b>2 995 000 €</b>	<b>2 995 000 €</b>	<b>100 000 €</b>	<b>700 000 €</b>

(1) Y compris la participation de 1 050 000 € aux charges de l'établissement